

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	8
• votants	8
• absents	3
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 07 avril 2015 à 18 heures 00



Date de convocation :

01 avril 2014

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

VOTE DES 3 TAXES

STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane,
Mrs BRUNA Roger, DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES
André,

Absents excusés : Mrs SIBRA Gérard, VALLE Anthony.

Absente excusée : VEYRIES Nadine.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Le Maire expose que vu le code général des collectivités territoriales et après analyse du budget primitif 2015, il est nécessaire de délibérer sur les 3 taxes directes locales pour l'année 2015 soit la proposition :

Taxe d'habitation : 4.05
Taxe foncière bâtie : 5.06
Taxe foncière non bâtie : 37.60

Cette proposition est reprise sous la forme suivante :

Taxes	Bases impositions 2014	Taux d'imposition 2014
Taxe d'habitation	640 819	4.01
Taxe foncière bâtie	490 954	5.01
Taxe foncière non bâtie	7 525	37.23

Taxes	Bases d'impositions prévisionnelles 2015	Taux d'imposition 2015	Produit fiscal attendu 2015
Taxe d'habitation	649 200	4.05	26 293
Taxe foncière bâtie	497 200	5.06	25 158
Taxe foncière non bâtie	7 600	37.60	2 858

Après en avoir délibéré, la proposition de taux 2015 est approuvée par un vote :

Présents : 8

Votants : 8

Exprimés : 8
Pour : 5
Abstention : 0
Contre : 3

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 08 avril 2015

Le Maire

